

Police Municipale  
N° AR220000486  
GP

-----  
**ARRETE TEMPORAIRE  
DE STATIONNEMENT**  
-----

ESPACE CHARLES VANEL

**RESERVATION  
DU PARKING SUD**

**Le Maire de LAGNY-SUR-MARNE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'article R.417.10 du Code de la Route et ses décrets subséquents ;

VU les réservations pour les spectacles de l'Espace Charles Vanel pour les mois de septembre et octobre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles de manière à assurer la parfaite sécurité des usagers ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1** – Le parking extérieur sud côté monte-charge de l'Espace Charles Vanel sera réservé

- Du jeudi 29 septembre 2022 à 20h00 au vendredi 30 septembre 2022 à 23h59,
- Du vendredi 07 octobre 2022 au dimanche 09 octobre 2022 à 20h00,
- Du mercredi 12 octobre 2022 au samedi 15 octobre 2022 à 23h59.

**ARTICLE 2** - Le stationnement des véhicules et des cycles sera interdit au public.

**ARTICLE 3** - Une procédure de mise en fourrière pourra être requise en cas de non-respect de ce règlement, conformément à la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** - Une signalisation et des barrières conformes au Code de la Route seront mises en place par les Services Municipaux pour la mise en oeuvre des présentes dispositions.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** - Ampliation du présent arrêté sera adressée :  
- Aux services de Police concernés.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le quinze septembre deux mille vingt-deux.

Certifié exécutoire à la suite de  
sa publication électronique le : 26/09/2022  
Lagny-sur-Marne le : 26/09/2022

Pour extrait conforme,

Le Maire de Lagny-sur-Marne



Jean Paul MICHEL